

Accidents infantiles liés aux cosmétiques



Tox Info Suisse reçoit environ 2 000 demandes de renseignement par année liées à des accidents infantiles dus aux produits de toilette ou aux cosmétiques dont les savons, les additifs de bain et les shampoings sont les plus fréquemment en cause dans environ 700 cas par année.

Bien que la plupart des cosmétiques soient sans danger (pommades, lotions, rouges à lèvres, maquillage), certains produits de toilette et cosmétiques peuvent présenter un risque :

Savons, bains moussants et shampoings

Le moindre effet irritant sur l'estomac provoque fréquemment des vomissements. En même temps, bien que ce soit une complication rare, la mousse peut atteindre les voies respiratoires et provoquer une pneumonie chimique. Dans ce cas, les produits antimousse constituent un effet préventif. Lors d'un contact oculaire, les produits de toilette peuvent provoquer une légère irritation des yeux qui s'atténue souvent peu après les avoir rincés à l'eau pendant 10 minutes. **Infos poison: savons**

Cas spécial, shampoing antipoux : Tox Info Suisse recense régulièrement des cas de fortes irritations des yeux avec sensations de brûlure, rougeurs, larmoiements, paupières gonflées et légères lésions de la cornée. Il faut absolument éviter le contact des shampoings antipoux avec les yeux. Un examen ophtalmologique s'impose lors de douleurs persistantes ou de sensations de corps étranger suite à un contact oculaire.

Lotions après-rasage et parfums

Les lotions après-rasage et les parfums contiennent souvent de fortes concentrations d'alcool (éthanol) pouvant provoquer des symptômes d'une intoxication à l'alcool suite à l'ingestion de plusieurs gorgées. Par chance, les enfants n'en boivent rarement plus d'une gorgée à cause du goût désagréable, ce qui ne provoque pas de symptômes graves. Dans ce cas, Tox Info Suisse recommande de bien surveiller les enfants à domicile et de leur donner une boisson sucrée afin d'éviter une éventuelle hypoglycémie. Il est nécessaire de consulter un médecin si des symptômes autres que de légers symptômes se manifestent.

Produits de soin pour ongles

Les **dissolvants** contiennent souvent des solvants tels que acétone, acétate de butyle ou acétate d'éthyle. Les premiers symptômes observés suite à l'ingestion d'une à deux gorgées de ces produits sont un effet irritant accompagné de sensations de brûlure dans la bouche et l'oesophage, ainsi que des nausées et des vomissements. L'ingestion de quantités plus importantes peut provoquer des étourdissements, une somnolence et des troubles de la démarche.

Attention : il est rare que les dissolvants contiennent les dangereux solvants 1,4- butandiol et gammabutyrolactone qui, cependant, doivent être déclarés sur les emballages. Suite à une ingestion, ces substances provoquent très rapidement un état de somnolence. Renoncer à utiliser ces produits dangereux dans les foyers où vivent des enfants.

Tox Info Suisse recommande d'aller consulter un médecin si les enfants montrent des signes d'apathie ou de somnolence suite à une ingestion.

Bases (durcisseurs) pour ongles artificiels

Les durcisseurs contiennent souvent du formaldéhyde présentant un effet irritant. Dans certaines bases pour ongles artificiels, on rencontre aussi de l'**acide méthylacrylique** pouvant être irritant, voire corrosif, en fonction de sa concentration.

Tox Info Suisse a rencontré des cas d'intoxication lors desquels une corrosion du tractus gastro-intestinal avait été provoquée suite à l'ingestion accidentelle de ces produits.

Suite à une ingestion de ce type, il est nécessaire d'administrer rapidement 1 à 1,5 dl de liquide afin de diluer ces substances. (**Ne pas** provoquer de vomissements).

Contactez immédiatement un médecin ou Tox Info Suisse.

Katharina Hofer, Christine Rauber-Lüthy
Février 2017

Source Tox Info Suisse Novembre 2018 www.toxinfo.ch